



Résiliation offre d'achat par le vendeur

Par **Phil83**, le **22/04/2023** à **11:34**

Bonjour,

J'ai accepté, par l'intermédiaire d'une agence, une offre d'achat d'un terrain à bâtir le 17/2/2023 sous condition de signature d'un compromis notarié avant le 15/4/2023.

L'acheteur ne répondant aux demandes de mon notaire pour convenir d'une date, j'ai le sentiment avec l'agent immobilier qu'il me mène en bateau. La date butoir pour la signature du compromis ayant été dépassée et vu qu'il ne répond pas, puis-je annuler l'offre d'achat et remettre mon bien à la vente ? Quelle est la procédure ?

Vous remerciant.

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **22/04/2023** à **11:45**

Bonjour et bienvenue,

Ce n'est pas aussi simple. En premier lieu, il serait nécessaire de mettre en demeure, par R/AR, votre acquéreur, de prendre des dispositions en vue de signer.

Par **Pierrepauljean**, le **22/04/2023** à **11:45**

bonjour

demandez à votre notaire de lire le document d'offre d'achat rédigé par votre candidat acheteur

s'il est clairement indiqué une date de fin de validité de cette offre, elle serait caduque à J+1 de cette date